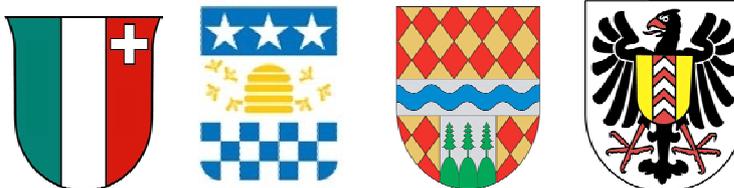




CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**



Création d'un Centre dramatique régional : poursuite des discussions

Le Département de l'éducation de la culture et des sports et les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle communiquent :

Le Centre dramatique régional (CDR), issu de la fusion de la Compagnie du Passage de Neuchâtel et du Théâtre populaire romand (TPR) de La Chaux-de-Fonds, ne verra pas le jour comme espéré initialement. Toutefois, les partenaires impliqués dans ce projet confirment que l'idée d'un pôle de création des arts de la scène est pertinente et réaffirment leur volonté de poursuivre les réflexions.

Au cours des mois écoulés, de nombreuses séances ont réuni les représentants politiques des villes et les acteurs culturels du domaine des arts de la scène. Pour repenser et redessiner le paysage de la création professionnelle théâtrale dans le canton, l'Etat s'est associé à la démarche. Comme indiqué dans son Programme de législature, le Conseil d'Etat encourage en effet l'intensification des collaborations avec les autres collectivités publiques, dans la perspective du Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

A la fin du printemps, certaines divergences ont ralenti le processus visant à mettre en place un CDR. Ce dernier ne s'est pas concrétisé sous la forme initialement prévue. En effet, d'une part la Ville de Neuchâtel et celle de La Chaux-de-Fonds ne se sont pas accordées sur la structure juridique de l'institution et, d'autre part, les communes du Littoral, représentées dans le Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN/Passage), n'ont pas été disposées à laisser partir le directeur actuel du Théâtre du Passage pour diriger le CDR. Il n'en reste pas moins que si le rapprochement complet entre la Compagnie du Passage et le TPR n'a pas eu lieu, les travaux qui se sont poursuivis les 14 août et 18 septembre derniers ont cependant permis de confirmer que l'idée d'un centre dramatique régional reste pertinente.

Constituer un pôle de création par l'intermédiaire d'une institution et soutenir des compagnies qui permettent au canton de rayonner restent donc des priorités pour les collectivités publiques neuchâteloises. C'est dans cette perspective que les partenaires impliqués entendent poursuivre les discussions et profiter de l'échéance de la convention de trois ans signée en 2005 par l'Etat, les trois villes et le SITRN d'une part, la Compagnie du Passage et le TPR d'autre part, pour concrétiser l'idée d'un centre dramatique régional.

Au final, la démarche poursuivie par les trois villes et l'Etat vise à coordonner la création professionnelle théâtrale dans le canton de Neuchâtel, avec pour objectif de confier à une institution des missions spécifiquement attribuées dans les arts de la scène, de soutenir une ou des compagnies destinées à faire rayonner la capacité créatrice neuchâteloise au-delà des frontières régionales ou encore de promouvoir les propositions novatrices de la scène indépendante.

Contacts :

Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, tél. 032 889 49 01.

Jean-Pierre Veya, conseiller communal, directeur des affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 31.

Marcello Droguett, conseiller communal, directeur des affaires culturelles de la Ville du Locle, tél. 032 933 61 11.

Valérie Garbani, conseillère communale, directrice des affaires culturelles de la Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 76 01.

François Godet, vice-président du comité de direction du SITRN/Passage, tél. 032 753 55 10.

Neuchâtel, le 3 octobre 2007